

COVID-19 INFO

COCHRANE TEMISKAMING RESOURCE CENTRE

"LAVEZ-VOUS LES MAINS, RESPECTEZ LA DISTANCIATION SOCIALE, RESTEZ EN SÉCURITÉ"

À : Tout le personnel
De : Daniel Roy
Sujet : réactions au Covid-19
Date : Le 15 avril 2020

L'équipe de gestion du CTRC continue de se préparer, ce qui comprend l'examen minutieux des recommandations visant à assurer la sécurité de tous dans les soins de longue durée. Le bureau de santé Porcupine recommande que les travailleurs de soins de longue durée soient limités à un seul employeur et on s'attend à ce que le gouvernement de l'Ontario est sur le point de l'exiger.

Nous désirons vous communiquer les points suivants :

- ✓ Le CTRC ira de l'avant et demandera au personnel de travailler pour nous exclusivement ou de travailler pour son autre employeur et de nous revenir une fois que les restrictions de Covid-19 auront été levées.
- ✓ Nous avons joint un formulaire obligatoire à compléter et à retourner aux ressources humaines du CTRC d'ici le vendredi 17 avril 2020.
- ✓ Les employés qui choisissent de rester avec nous feront partie de l'équipe de base qui sera côte à côte avec nous alors que nous poursuivons l'excellent travail accompli à ce jour par tout le personnel résidentiel pour garder Covid-19 hors des maisons résidentielles du CTRC.
- ✓ Tout employé qui choisira de rester avec un autre employeur passera à un L.O.A durant le Covid-19 et son poste au CTRC sera ICI lorsque tout sera terminé. Vous faites et continuerez de faire partie de notre équipe.

- ✓ **Les employés qui reçoivent actuellement des prestations de santé prolongées continueront de les recevoir s'ils choisissent de travailler pour un autre employeur.**
- ✓ **Les cotisations de retraite au HOOPP seront autorisées en vertu de cette LOA du Covid-19 et les employés pourront continuer à cotiser.**
- ✓ **Selon les dispositions du gouvernement de l'Ontario au cours de l'urgence du Covid-19, les employés en congé Covid-19 gagneront l'ancienneté selon les calculs des RH généralement effectués pendant les congés protégés comme la maternité.**
- ✓ **Les employés peuvent choisir de retourner au travail pour le CTCRC après avoir choisi de se retrouver sur le LOA du Covid-19; cependant certaines conditions peuvent s'appliquer (c.-à-d. 14 jours de quarantaine.)**
- ✓ **Nous savons que cela perturbe et peut avoir des répercussions imprévues.**
- ✓ **Cependant, c'est une étape nécessaire afin de continuer à nous garder en sécurité.**
- ✓ **Tous les membres du personnel du PRT ont été avisés qu'ils pourraient être réaffectés au travail résidentiel dans le cas où les conditions le justifient.**
- ✓ **Nous nous protégeons tous les uns les autres.**

Respectueusement,

Daniel Roy
Directeur des ressources humaines

Cc Darren Renaud, président du local L664
Cindy Mcquerrie, représentante régionale OPSEU
Sarah Cashabec pour distribution au Conseil
Ressources humaines pour affichages web

